

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Ouvrages militaires, places d'armes et places de tir (MCF 10826)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Andrey, Georges

Citations préféré

Andrey, Georges 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Ouvrages militaires, places d'armes et places de tir (MCF 10826), 1971*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 29.07.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Armée	1
Organisation militaire	1

Abréviations

EMD Eidgenössisches Militärdepartement,
heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung,
Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)

DMF Département militaire fédéral,
aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la
population et des sports (DDPS)

Chronique générale

Armée

Organisation militaire

AUTRE
DATE: 20.09.1971
GEORGES ANDREY

Parmi **les réformes relatives à l'instruction** et recommandées en 1970 par le rapport Oswald, celles **introduites le 1er janvier 1971 ont généralement donné de bons résultats**, bien que leur application ait créé quelques difficultés de commandement et de discipline. La question de la pénurie d'instructeurs, soulevée également par la commission Oswald, a reçu un début de réponse. Des améliorations ont été apportées à leur statut; d'autres le seront encore, notamment en ce qui concerne le point important de la rémunération.

Dans le secteur de l'instruction toujours, un **crédit de CHF 230 millions a été voté par les Chambres en faveur de places d'armes, d'exercice et de tir**. Au Conseil national, une proposition Bussey de diminuer ce montant de CHF 62 millions n'a recueilli que 17 voix. Le Parlement a approuvé en outre un rapport du Conseil fédéral sur la planification de tels emplacements. Les populations appelées à vivre ou vivant au voisinage des places de tir et d'aviation sont sensibles aux inconvénients que représente leur proximité. Des oppositions à divers projets de création ou d'agrandissement se sont manifestées dans plusieurs cantons, Lucerne et Tessin surtout. Ce dernier a obtenu la promesse du DMF de renoncer aux plans d'extension des places d'aviation de Lodrino et de Locarno-Magadino.¹

1) AZ, 25.3.71; TLM, 19.12.71; NZZ, 9.1., 9.4., 19.8. et 20.8.71.; BO CE, 1971, p. 477 s.; BO CN, 1971, p. 623 ss.; FF, 1971, I, p. 357 ss.; Rapp. gest. CF, 1971, p. 131 ss.